

N° 291

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 13 juin 1967.

PROJET DE LOI  
DE FINANCES RECTIFICATIVE

pour 1967

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire  
et des Comptes économiques de la Nation.)

Lo Premier Ministre.

Paris le 9 juin 1967.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de finances rectificative pour 1967, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 8 juin 1967.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 272, 273 et in-8° 24.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article premier.

Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances pour 1967, au titre des comptes d'avances du Trésor, un crédit supplémentaire s'élevant à la somme de 3.000.000.000 F.

### Art. 2.

Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances pour 1967, au titre des comptes de prêts et de consolidation, des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à la somme de 1.250.000.000 F.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 juin 1967.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.